

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, madame Michèle Massé ainsi que messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

Résolution 2017-10-356

Procès-verbaux des 12 et 27 septembre 2017 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 12 et 27 septembre 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 12 et 27 septembre 2017 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-357

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 49 381 à 49 399 et 49 402 à 49 436	704 407,65 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 49 437 à 49 528	177 893,39 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 7FD000116 à 7FD000134	75 169,52 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2017-10-358

Dépôt de document

- États comparatifs des revenus et dépenses déposés par Mme Micheline Quilès, trésorière, pour l'exercice financier du second semestre se terminant le 30 septembre 2017, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Résolution 2017-10-359

Dépôt de documents

En vertu du règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Offre de services pour la réhabilitation des puits n^{os} 2 et 3 auprès de Laforest Nova Aqua (LNA) de Québec pour le prix de 7 150 \$ par puits plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition n^o 3554.

Résolution 2017-10-360

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 3 octobre au 4 novembre 2017 et il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Denis Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-361

Surplus accumulé affecté – Secteur aqueduc / Affectation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'affecter le surplus accumulé affecté – Secteur aqueduc pour financer les dépenses d'un montant de 117 149,04 \$ décrites aux résolutions numéros 2016-03-072, 2016-03-073, 2016-11-360, 2016-12-388, 2017-02-063, 2017-05-218 et 2017-10-359.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-362

Remplacement de la chaudière de l'Hôtel de Ville / Autorisation

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser le remplacement de la chaudière de l'Hôtel de Ville par Gaz Métro Plus de Boucherville pour le prix de 24 827,59 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de l'offre de service datée du 14 septembre 2017;

Il est également résolu d'appliquer à la dépense, la subvention de Gaz Métro, laquelle subvention est au montant de 4 250 \$.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Résolution 2017-10-363

Régie intermunicipale des eaux usées de Saint-Césaire et Rougemont / Répartition des coûts d'exploitation 2016

Considérant que les coûts d'exploitation pour l'année 2016 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Saint-Césaire / Rougemont, sont répartis selon les propositions des débits et charges utilisées par chacune des Municipalités parties à la Régie;

Considérant que la Régie a effectué des ajustements pour chacune des Municipalités en considérant les coûts réels établis pour l'année 2016 par rapport aux montants payés par celles-ci suite à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2016;

Considérant qu'un montant de 57 620 \$ doit être remboursé à la Ville de Saint-Césaire par la Régie;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert du montant de 57 620 \$ au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-364

Régie intermunicipale des eaux usées de Saint-Césaire et Rougemont / Prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire pour l'année 2018, d'un montant de 820 483 \$ et que la participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de 349 932,53 \$ et, de ce montant, celle de l'industrie Bonduelle Canada inc. est de 68 115,34 \$. La participation de la Ville incluant celle de l'industrie représente 42,65 % des prévisions budgétaires 2018 de la Régie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-365

Office municipal d'habitation de Saint-Césaire – Révision budgétaire du 11 septembre 2017 / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire (OMH) dont le déficit d'opération est de 89 146 \$ et est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit un montant de 8 915 \$, en référence au document daté du 11 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-366

Avis de motion pour règlement n° 2017-135-02 modifiant le règlement n° 135 et son amendement n° 214 concernant les animaux

Avis de motion est donné par M. André Deschamps, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement n° 2017-135-02 modifiant le règlement n° 135 et son amendement n° 214 concernant les animaux.

Ce règlement a pour objet de modifier à l'article 3 dudit règlement et amendement, afin de remplacer le titre de la définition « chien dangereux » par « animaux dangereux ».

Résolution 2017-10-367

Demande au MTMDET pour l'installation d'un radar portatif à divers emplacements sur les routes 112 et 233

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de prioriser l'analyse des demandes de la Ville concernant la route 112, notamment mais non limitativement, que le MTMDET autorise l'installation d'un radar portatif à divers emplacements sur les routes 112 et 233 situées sur son territoire municipal.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-368

Programme 2018 de financement pour la formation des pompiers / Autorisation

Considérant que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités, la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit dix-sept (17) inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire tel que détaillé dans le document d'estimation des besoins locaux en formation produit par le directeur du Service sécurité incendie;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de transmettre au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC de Rouville, une demande d'aide financière pour la formation de dix-sept (17) pompiers à temps partiel dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-369

Renouvellement du certificat de reconnaissance pour véhicule d'urgence / Autorisation

Considérant que dans le cadre de ses fonctions de directeur du service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé est appelé à intervenir aux appels d'urgences;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, à se servir de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence afin de pouvoir se rendre sur les interventions du service de Sécurité incendie de la Ville et aussi à l'extérieur du territoire, pour entraide aux municipalités avec lesquelles des ententes sont conclues.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-370

AO / 2017-06-249 pour services professionnels d'ingénierie pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts TECQ 2014-2018 / Recommandation et adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour des services professionnels d'ingénierie pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et que le pointage intérimaire obtenu a permis d'ouvrir les enveloppes de prix;

Considérant que les soumissions sont complètes et conformes à la demande et que les résultats obtenus selon la grille d'évaluation sont comme suit :

Soumissionnaire	Description tronçons	Pointage final	Prix avant taxes
Comeau Experts-Conseils Sainte-Julie	1 à 5	10,00	82 000 \$
	6		12 000 \$
	7		15 000 \$
	8		17 000 \$
	9		12 000 \$
	Total		
Avizo Experts-conseils Granby	1 à 5	9,64	75 000 \$
	6		13 000 \$
	7		18 000 \$
	8		22 000 \$
	9		12 000 \$
	Total		
Groupe FBE Bernard Experts Saint-Hyacinthe	1 à 5	6,95	108 600 \$
	6		12 400 \$
	7		24 700 \$
	8		26 200 \$
	9		10 900 \$
	Total		
Groupe Conseil Génipur inc. Candiac	1 à 5	4,64	134 300 \$
	6		24 700 \$
	7		46 250 \$
	8		54 000 \$
	9		32 000 \$
	Total		

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'adjuger le contrat pour le projet AO / 2017-06-249 Services professionnels d'ingénierie - Renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts / TECQ 2014-2018 pour les tronçons 1 à 9, présenté par la firme d'ingénieur Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, jusqu'à concurrence de 138 000 \$ plus les taxes selon l'enveloppe budgétaire des travaux à venir, le tout tel que décrit à la soumission datée du 25 septembre 2017;

Il est résolu également que tous les documents du projet AO / 2017-06-249 Services professionnels d'ingénierie pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts / TECQ 2014-2018 préparés par la Ville de Saint-Césaire fassent et font partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, Comeau Experts-Conseils, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Résolution 2017-10-371

**Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 -
Mise à jour de la programmation / Autorisation**

Considérant que :

- la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la Ville de Saint-Césaire doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que :

- la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville de Saint-Césaire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Ville de Saint-Césaire atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Résolution 2017-10-372

Projet AO / 2017-04-154 Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal - Directives de changement / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser les directives de changements n^{os} 8 et 9 au projet AO / 2017-04-154 pour les travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal, pour le prix de 1 849,70 \$ plus les taxes, tel qu'il appert des documents transmis par courriel le 25 septembre 2017 par la firme d'ingénieurs au projet : Comeau Experts-Conseils.

Il est résolu également que Mme Dominique Arpin soit et est autorisée à signer les directives à titre de chef d'équipe du service des Travaux publics, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-373

Projet AO / 2017-04-154 Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal – Décompte progressif n^o 3, réception provisoire, libération de la retenue / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n^o 3 par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le projet AO / 2017-04-154 – Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

- de prononcer la réception provisoire du projet AO / 2017 04-154 – Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François à signer le certificat de paiement et la réception provisoire des travaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire;
- d'autoriser le paiement du décompte progressif n^o 3 au projet AO / 2017 04-154 – Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal, auprès de l'adjudicataire MSA Infrastructures inc. pour un montant de 78 584,28 \$ plus les taxes (la retenue contractuelle de 41 781,99 \$ est incluse);
- que ce montant est en paiement des travaux réalisés pour la période du 1^{er} au 22 septembre 2017 tel que précisé dans un certificat de paiement daté du 25 septembre 2017. Le paiement sera remis à l'entrepreneur général à la réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Résolution 2017-10-374

Projet AO / 2017-04-157 Travaux de réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville - Décompte progressif n° 1 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le projet AO / 2017-04-157 – Travaux de réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au projet AO / 2017 04-157 – Travaux de réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville auprès de l'adjudicataire Bertrand Ostiguy inc., d'un montant de 291 512,39 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans le document daté du 25 septembre 2017. La retenue contractuelle de 10 % (32 390,27 \$ avant les taxes) est incluse dans ce montant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-375

Projet AO / 2017-04-156 Travaux de réfection de chaussée sur les rues Paquette, Émile et Guillet - Décompte progressif n° 1 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le projet AO / 2017-04-156 – Travaux de réfection de chaussée sur les rues Paquette, Émile et Guillet;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au projet AO / 2017 04-156 – Travaux de réfection de chaussée sur les rues Paquette, Émile et Guillet auprès de l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc., d'un montant de 560 052,17 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans le document daté du 25 septembre 2017. La retenue contractuelle de 10 % (62 228,02 \$ avant les taxes) est incluse dans ce montant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-376

Info-Excavation – Projet de législation québécois sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines / Demande d'appui

Considérant que plus de 4,5 bris d'infrastructures souterraines sont rapportés en moyenne chaque jour au Québec ;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Considérant que des coûts directs et indirects de plus de 130 millions \$ sont reliés à ces bris chaque année selon une étude du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) ;

Considérant que les municipalités du Québec sont propriétaires de plus de 82 000 km de réseaux d'infrastructures souterraines ;

Considérant les coûts et les risques importants, pour les municipalités, l'environnement, les citoyens, les travailleurs et pour tous les Québécois, des bris sur ces réseaux souterrains ;

Considérant qu'un centre de traitement unique des demandes d'excavation contribue à réduire considérablement les bris sur les infrastructures souterraines ;

Considérant que l'Ontario ainsi que tous les États américains ont adopté une législation indiquant que toute excavation doit faire l'objet d'une demande de localisation auprès d'un centre de traitement unique ;

Considérant que tous les endroits qui ont adopté une loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines ont observé une réduction significative des bris et dommages à ces infrastructures ;

Considérant la demande d'Info-Excavation pour qu'une législation semblable soit adoptée au Québec ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire reconnaît l'importance de protéger ses infrastructures souterraines ;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire appuie la demande d'Info-Excavation pour une législation québécoise sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines;

Que copie de cette résolution soit transmise: au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; à la MRC de Rouville et à Info-Excavation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-377

Travaux aux planchers des stations d'eau potable / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'exécution des travaux de réhabilitation et de protection des planchers dans les stations d'eau potable, aux puits et aux bassins, par la compagnie ADE de Granby, pour le prix de 22 450 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 27 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Résolution 2017-10-378

Avis de motion pour règlement 2017-134-01 modifiant le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Avis de motion est donné par M. André Deschamps, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le Règlement n° 2017-134-01 modifiant le Règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Ce règlement a pour objet de modifier le libellé de l'article 22, intitulé « Bataille » par l'article *Violence dans un endroit public* et d'ajouter l'article 24A concernant l'ivresse et le désordre sur la voie publique ou dans un endroit public.

Résolution 2017-10-379

Demande d'un PIIA-13-2017- Projet déposé par Mme Sandra Lemay, mandataire, relativement à une nouvelle enseigne commerciale sur le lot n° 1 592 213, situé sur la route 112

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par Mme Sandra Lemay, mandataire, pour une nouvelle enseigne commerciale dans la zone 204, sur le lot n° 1 592 213 du cadastre du Québec, situé au 2044-2054, route 112;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet d'une nouvelle enseigne commerciale, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal accepte, tel que déposé, le PIIA-13-2017 présenté par Mme Sandra Lemay, mandataire, pour le projet dans la zone 204, pour une nouvelle enseigne commerciale sur le lot n° 1 592 213 du cadastre du Québec, situé au 2044-2054 route 112.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-380

Appuis reçus du milieu pour le maintien de l'Aréna Guy-Nadeau / Dépôt et transmission

Considérant les résolutions d'appui moral reçues de la plupart des municipalités de la MRC de Rouville, de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, de la députée provinciale d'Iberville et du député fédéral de Shefford, suite à la demande exprimée par le Conseil municipal le 1^{er} août dernier pour l'obtention d'une aide financière gouvernementale nécessaire dans le projet de construction / réaménagement / maintien de l'Aréna Guy-Nadeau;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Considérant que plus de 124 entreprises (employant plus de 4 900 travailleurs) situées tant à Saint-Césaire que dans les municipalités environnantes, ont exprimé leur appui et leur intérêt pour le maintien et la construction d'un nouvel aréna à Saint-Césaire suite à sa fermeture précipitée en juillet dernier;

Considérant la pétition signée par plus de 130 citoyens à ce jour pour le maintien de l'Aréna Guy-Nadeau à Saint-Césaire;

Considérant qu'une aide financière gouvernementale est indispensable pour la réalisation de cette infrastructure de loisir et de sport d'intérêt régionale qui dessert plusieurs municipalités de la MRC de Rouville et environnantes;

Considérant que le Conseil municipal poursuit ses démarches afin de présenter un projet de nouvel aréna qui desservira la population locale et régionale pour la pratique d'activités et le développement des saines habitudes de vie;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de transmettre la présente résolution et les appuis reçus auprès de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie de même qu'à M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, à Mme Claire Samson, députée d'Iberville et à M. Pierre Breton, député de Shefford.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-381

Projet AO / 2014-02-040 Travaux de réfection au Complexe sportif – phase 2 / Paiement de l'avenant n° 10 et déboursé résiduel / Autorisation

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser le paiement auprès de l'entrepreneur Axim Construction inc. comme suit : l'avenant n° 10 au montant de 14 040,82 \$ et le déboursé résiduel au montant de 16 325, 61 \$ provenant des demandes de paiement n^{os} 3 et 4 (réf. : résolution n° 2016-02-050), le tout pour un montant total de 30 276,43 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-382

Mobilier de bureau administratif au Complexe sportif / Acquisition

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'acquérir le mobilier de bureau administratif au Complexe sportif auprès de la compagnie Unique Mobilier & Bureau de Marieville au coût de 3 045,46 \$, plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission n°5720 datée 18 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-383

École Saint-Vincent / Appui au « Projet l'enfant s'éveille ... s'émerveille »

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la dépense au montant suffisant pour payer les frais de publipostage afin de soutenir le «Projet l'enfant s'éveille ... s'émerveille » de l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-384

Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire / Appui à la Guignolée 2017

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire à faire la promotion de la journée de la Guignolée du 18 novembre prochain par l'affichage à l'entrée de la Ville, de même que le prêt du garage de l'Aréna Guy-Nadeau du 14 novembre au 16 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-385

Club de patinage artistique (CPA) de Saint-Césaire / Subvention aux patineurs

Considérant que l'engagement de réévaluation de la situation du Club de patinage artistique de Saint-Césaire (CPA) pris par le Conseil municipal aux termes de la résolution n° 2017-08-322;

Considérant que pour la saison 2016-2017, la Ville désire maintenir une implication financière à l'égard des membres patineurs résidents de Saint-Césaire en raison du contexte exceptionnel lié à la fermeture précipitée de l'Aréna Guy-Nadeau;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Et résolu d'accorder une contribution financière pour 48 patineurs résidant sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et inscrits au CPA de Saint-Césaire.

De plus, la subvention est versée directement au patineur, par chèque, sur dépôt du formulaire prescrit à cet effet disponible sous peu à la Ville. La subvention s'applique uniquement aux résident(e)s du territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire. Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée à la Ville pour l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-386

Remplacement du signaleur de la piscine au Complexe sportif / Acquisition

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de remplacer le signaleur de la piscine au Complexe sportif auprès de la compagnie Nivek Automatisation de Saint-Césaire, pour le prix de 1 282 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission n°17-0193 datée 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-387

Dossier ruelle Phaneuf / Autorisation de signatures – Cession des lots 5 952 253 et 5 952 255

Considérant que les lots portant les numéros 5 952 253 et 5 952 255 appartenant à la Ville sont des lots résiduels issus de la transaction intervenue dans le cadre du règlement du dossier de la *ruelle Phaneuf*,

Considérant que ces lots seront cédés aux propriétaires limitrophes de chacun de ces lots, soit les lots portant les numéros 1 592 831 et 1 592 857;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu que le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière ou en son absence la directrice générale adjointe, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les documents de cession prévus, pour donner effet à la cession des lots 5 952 253 et 5 952 255.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-388

Poste de sauveteur au Complexe sportif / Embauche

Il est proposé par Michèle Massé

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Et résolu d'embaucher M. Antoine Patenaude au poste temporaire de sauveteur à la piscine du Complexe sportif et ce, selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-389

Offre de services professionnels pour support technique 2017 / Mandats ponctuels

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'accepter l'offre de services professionnels d'ingénierie pour support technique 2017 auprès de Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, tel qu'il appert dans la proposition datée du 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-10-390

Octroi d'une prime de disponibilité et remplacement / Service des travaux publics

Considérant que le titulaire du poste de directeur des Travaux publics ne peut occuper ses fonctions pour des raisons de santé depuis le 20 juin 2016;

Considérant que Mme Dominique Arpin occupe les fonctions de chef d'équipe (poste-cadre) au service des Travaux publics et assure l'intérim durant cette absence motivée;

Considérant que l'absence du directeur au service des Travaux publics est d'une durée indéterminée;

Considérant que pour le titulaire du poste ayant la responsabilité de la gestion des infrastructures relevant de la voirie, de l'approvisionnement en eau potable et de l'hygiène du milieu, la disponibilité est régulièrement requise en semaine et de fin de semaine au-delà des heures régulières de travail établi;

Considérant la charge supplémentaire occasionnée par le remplacement du directeur du service des Travaux publics;

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer à Mme Dominique Arpin, occupant le poste-cadre de chef d'équipe une prime de disponibilité et remplacement de 96,15 \$ / semaine durant l'absence du directeur du service des Travaux publics. L'octroi de cette prime est rétroactif au 9 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2017-10-357, 2017-10-359, 2017-10-362, 2017-10-364, 2017-10-365,
2017-10-369, 2017-10-370, 2017-10-372, 2017-10-373, 2017-10-374,
2017-10-375, 2017-10-377, 2017-10-381, 2017-10-383, 2017-10-385,
2017-10-386, 2017-10-389, 2017-10-390.

Micheline Quilès,
Trésorière